

lundi 23 novembre 2026

Défendre les psychologues de la DGAP : un travail de longue haleine.

SECTEUR PSYCHOLOHUE / ANT

Les élections professionnelles approchent, et les tracts se multiplient. Ces derniers temps, certaines communications ont visé des personnes plutôt que des positions. D'autres ont exposé des situations individuelles douloureuses dans des services où chacun se connaît, ou encore revendiqué comme siennes des avancées obtenues grâce au travail d'une autre organisation, parfois collectivement.

Nous ne répondrons pas par des attaques et n'adopterons pas la stratégie de bashing, ni des revendications au doigt mouillé. Nous défendons une autre façon de faire du syndicalisme.

Critiquer est légitime, à condition de s'appuyer sur des faits exacts. Alerter est nécessaire, mais pas en exposant des collègues car cela ne protège personne et fragilise les équipes.

Enfin, un syndicat doit dire honnêtement qui a obtenu quoi, sans s'approprier le travail des autres. Il y a l'affichage et il y a les faits.

Au **SNEPAP-FSU** nous défendons chaque agent, syndiqué ou non, sans contrepartie, car un droit ne doit pas devenir une faveur. Nous ne ferons jamais alliance avec les thèses d'extrême droite. Aucune tolérance avec l'intolérable !

Un bilan honnête commence par ce qui reste à faire :

- Avec un **niveau bac+5**, le traitement brut des psychologues ne correspond pas à notre niveau d'étude. Pour le **SNEPAP-FSU**, le **statut doit être révisé**.
- Les psychologues de la DGAP passent régulièrement à côté des **augmentations de salaire et des primes**. Des collègues en poste depuis des années, avant la création du corps, sont oubliés de l'avancement.
  C'est inacceptable. Pour nous, l'administration doit **créer un 3e grade** pour briser le plafond de verre et offrir une évolution des ressources aux personnels investis de longue date, et **réviser les critères d'avancement** dans la carrière !
  D'autres psychologues passent au travers des mailles du filet du Ségur ou de la revalorisation de l'IFSE lors de leur mobilité ou lorsqu'elle doit être réexaminée (tous les 4 ans). Pour le **SNEPAP-FSU**, la **révision de l'IFSE** est une obligation et sa valorisation un dû ! L'administration s'est engagée à rouvrir le dossier au premier trimestre 2027. Nous comptons sur vous pour nous permettre d'être présent à la table des négociations.

- Concernant le **schéma d'emploi des psychologues de la DGAP**, l'administration attend des OS des propositions concrètes et chiffrées pour établir ses besoins en postes de psychologues, toutes fonctions confondues : plusieurs métiers, aux intitulés multiples existent actuellement.
  Pour le **SNEPAP-FSU**, cette logique nominative basée uniquement sur le **lieu d'exercice traduit l'absence de vision** à long terme. Afin de cohérence et de lisibilité, une simplification est urgente pour la lisibilité des missions et l'éviction des doublons. **Pourquoi ne pas poser**

Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire
✉ 12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris ✆ Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr https://twitter.com/snepap

U. F.S.U. ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

le débat autour de 2 grands champs d'intervention définis par le public servi : le soutien des personnels et l'accompagnement des usagers ?

L'administration ne fournit par ailleurs aucune analyse de ses propres effectifs. **Aveu de faiblesse** : la DGAP refuse de mettre en lumière ses propres vacances de postes, et on la comprend, tant le **gouffre est abyssal** entre les besoins des services et la couverture d'emploi actuelle. Une **revoyure au premier trimestre 2027** serait envisageable.

Pour le **SNEPAP-FSU**, c'est une nécessité tant la DGAP navigue à vue. Etablir des **organigrammes** et élaborer des **critères d'affectation** plus fouillés et complexes sont indispensables car à ce jour, l'attribution des postes est **basée uniquement sur le nombre d'usagers (1 psy PEP pour 200 usagers, 1 psy de soutien pour 500 à 1000 agents, etc)** .

Le **SNEPAP-FSU exige un calcul** des organigrammes de référence **basé sur les besoins réels des services et des métiers**, intégrant :

- Les temps DIRES et FIR et de formation,
- Le nombre de professionnels/usagers accompagnés,
- L'intégration systématique d'un taux de 30% de surpopulation pénale en milieux ouvert et fermé,
- Les niveaux de besoins d'intervention auprès des usagers,
- Les commissions, PPR, supervision,
- Le nombre d'antennes et les distances de déplacement entre les sites
- L'instauration du TCCBS pour le remplacement effectif des temps partiels, formations et congés maternité,
- La création de postes de psychologues placés.

- Ce travail permettrait aussi de rendre davantage lisible et visible les postes et leurs vacances. Pour le **SNEPAP-FSU**, tous les postes vacants doivent être publiés à la **mobilité**. Les mutations au fil de l'eau déstabilisent les services et les agents. Un seul mouvement annuel et le retour de son étude en CAP n°3 est préférable.

- Les services de la DGAP travaillent à l'élaboration de **fiches de poste** pour les métiers de psychologues PEP et MLRV. Elle précise concernant la fiche de poste **psychologues PEP,** s'inspirer de la méthode d'élaboration de la fiche psy SPIP. Elle réunit un Groupe de Travail composé de façon pluridisciplinaire, lors de plusieurs séances (3e en novembre). Le travail est en cours, en parallèle de celui sur la doctrine métier sur le PEP.

  Pour le **SNEPAP-FSU**, la considération des **psychologues PEP** interroge tant cette fonction, prévue par les textes, connaît un désert. Pour nous, elle ne saurait dépendre de la direction en place : Beaucoup d'établissements pour peine n'en sont pas dotés et les rares collègues en poste se retrouvent souvent sans surveillant PEP, pourtant prévu, en dépit des centaines de PPSMJ à accompagner.
  Même si le service insertion probation de la DGAP assure des liens, le GT sur la fiche de poste des psychologues PEP ne se nourrit pas des recommandations des Organisations Syndicales et donne trop peu de nouvelles.

  Bien que les préoccupations soient similaires pour les psychologues de soutien des personnels, pour les psychologues en SPIP, pour les psychologues en SAS, en CNE, etc. pas de projet lisible à ce jour !

  Etablir les **fiches de poste pour chaque métier de psychologue DGAP est un préalable indispensable**. Ce travail doit être coconstruit et harmonisé avec la collaboration des services concernés à la DGAP et avec les OS (réellement) représentatives des personnels.

SECTEUR PSYCHOLOHUE / ANT

Il reste encore du chemin pour que les psychologues soient reconnus à leur juste valeur.

Une **coordination des psychologues** à la DGAP est indispensable ! Le **SNEPAP-FSU** l'a exigé cet été et rappelé à la rentrée. **Le Directeur Général de l'AP vient de s'y engager.**

Il est encore besoin qu'un interlocuteur soit identifié. Pour nous, ce service devrait être composé de professionnels maîtrisant les spécialités, les orientations théoriques et le code de déontologie des psychologues, et devrait notamment avoir pour missions de :

- Faire lien entre les différents services de la DGAP et rompre le travail de silos.
- Etablir les fiches de poste harmonisées avec une sémantique enfin rigoureuse.
- Animer les réseaux des professionnels et assurer la liaison inter-DISP.
- Accompagner les missions transversales (gestion de crise, processus de recrutement des personnels.)
- Participer à l'élaboration des formations continues et à leur Formation d'Adaptation à l'Emploi en lien avec l'ENAP et les services chargés de la formation des personnels.

Cette bonne nouvelle est malheureusement complétée d'une mauvaise : la DGAP précise qu'en 2027, le Secrétariat Général n'organisera **pas de concours de psychologue** du Ministère de la Justice.

Le morcellement de la profession en « étiquette » n'est pas un simple défaut d'organisation, c'est une **homologie fonctionnelle**. L'institution reproduit dans sa propre organisation le morcellement psychique et le parcours fragmenté des usagers qu'elle prend en charge. Ce que nous devrions penser et contenir, l'administration l'agit.

Nos métiers exigent du cadre. En acceptant cette logique sans la questionner, une autre OS alimente ce flou au lieu de le nommer.

Le SNEPAP-FSU continuera d'exiger une vision claire, structurée et à la hauteur des enjeux pour tous les psychologues pénitentiaires.
Comptez sur nous pour rappeler à l'administration que vos compétences, votre engagement et votre expérience ont de la valeur.

Le SNEPAP-FSU, au travers de vos élus FSU, porte votre voix depuis des années.

Merci pour votre confiance. Grace à vous, nous siégeons à la CAP n°3 depuis sa création.

Du 3 au 10 décembre 2026, localement votez, et votez SNEPAP-FSU



Votez FSU pour les scrutins nationaux.

F.S.U. Avec la FSU, des élu·es de terrain — snepap FSU — SNPES PJJ FSU — POUR ÊTRE SOUTENU·E Je vote F.S.U. ÉLECTIONS PRO 2-10 DÉCEMBRE 2026

Syndicat national de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire
12 14 rue Charles Fourier - 75 013 Paris Tél : 06.43.17.25.05

F.S.U. ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN